

**COP de la Convention de Carthagène**  
**Segment ministériel**  
**Note logistique**

1. **Enregistrement**

La participation au segment de haut niveau est ouverte à un ou plusieurs ministres pour chaque délégation ou leurs représentants et à deux ou trois collaborateurs. Les inscriptions se font via internet au moyen du lien suivant :

<http://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=52218&lang=fr>

La date limite des enregistrements est fixée au vendredi 10 mars 2017.

2. **Hébergement**

Plusieurs hôtels sont référencés et proposent deux nuits à tarif négociés :

- Grand hôtel Montabo

Adresse : Chemin St Hilaire - rue de Montabo, Cayenne 97300, Guyane française

Téléphone : +594 594 30 38 88

site web : <http://grand-hotel-montabo.fr/>

- Hôtel Royal Amazonia

Adresse : 45 rue de l'ara bleu, Cayenne 97300, Guyane française

Téléphone : +594 594 39 15 15

site web : <https://www.hotelroyalamazonia.fr/>

3. **Transports sur place**

Un service de navettes, gratuit pour les délégations, sera mis en place entre l'aéroport de Cayenne et les hôtels ainsi qu'entre les hôtels et les différents lieux de réunion.

4. **Conditions d'entrées sur le territoire français**

- **Passeports et visas**

Pour les résidents des pays non membres de l'espace Schengen, l'entrée sur le territoire français est subordonnée à la détention d'un passeport en cours de validité et d'un visa.

Pour les résidents européens au sein de l'espace Schengen, l'entrée sur le territoire français est subordonnée à la détention d'un passeport ou d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les contrôles aux frontières sont réalisés à l'aéroport de Cayenne.

Les informations utiles pour entrer sur le territoire français sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france/formalites-d-entree-en-france/>

- **Lutte contre la fièvre jaune**

Les résidents guyanais et les touristes à destination ou en provenance de Guyane doivent justifier d'une vaccination contre le virus de la fièvre jaune (vaccin antiamarile) datant de plus de 10 jours attestée par un certificat international de vaccination ou d'un certificat de contre-indication à cette vaccination.

5. **Contacts**

Pour toute information complémentaire, contactez :

M. Matthis PETIT

tel : +33 (0)5 94 29 75 30

mail : [matthis.petit@developpement-durable.gouv.fr](mailto:matthis.petit@developpement-durable.gouv.fr)